

1. PROFIL DE L'USAGER	Adultes cérébrolésés en situation de handicap cognitif, comportemental et sensorimoteur par lésion cérébrale acquise de type traumatisme crânien. <b>La version 2023 prend en compte le décret élargissant l'accès à la PCH</b> , Décret n° 2022-570 du 19 avril 2022
2. OBJECTIF DE L'OUTIL	<p><b>Outil synthèse d'évaluations et d'observations partagées</b> à transmettre à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) lors des <b>demandes de prestations de compensations</b> ou de <b>réorientation</b> (il ne remplace pas le formulaire de demande auprès de la MDPH)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Met en évidence</b> les limitations d'activités et les restrictions de participation dans le milieu de vie</li> <li>• <b>Permet une meilleure prise en compte</b> des retentissements du handicap cognitif et comportemental sur <u>les activités de la vie quotidienne élémentaires</u> (toilette-habillage-alimentation-élimination-déplacements) et <u>élaborées</u> (tâches domestiques-vie sociale...)</li> <li>• <b>Permet de répertorier les informations attendues par la MDPH</b> par l'utilisation d'un référentiel de critères précis et d'un langage commun</li> </ul>
3. UTILITE CLINIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Recueil de données</b> GEVA compatible (domaines d'activités du volet 6) et pratiques cliniques compatibles</li> <li>• S'appuie sur les principes de la <b>CIF</b> (Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap de la Santé)</li> <li>• Outil de transmission de données pertinentes : il remplace les argumentaires ou rapports écrits traditionnels non spécifiques</li> <li>• <b>Entre dans le cadre de la compensation et non de la réparation. La PCH</b> (prestation de compensation de handicap) n'est pas destinée à couvrir tous les frais de compensation. Elle est un des éléments du PPCH (plan personnalisé de compensation) défini par la MDPH sur la base du projet de vie exprimé par la personne. Certains besoins en aide humaine peuvent être couverts par d'autres dispositifs (ex : conseil général, SAAD, SSIAD...)</li> </ul>
4. PROCEDURES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne nécessite pas une connaissance du <b>GEVA</b> (Guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées)</li> <li>• Il est <b>utilisable en tous milieux de soins et d'accompagnement</b></li> <li>• <b>Complété par les ergothérapeutes et/ou les professionnels de santé du sanitaire, du social et du médico-social</b>, à partir des résultats d'évaluations (standardisées ou non, d'observations, de mises en situations dans la structure ou le lieu de vie). Il s'agit de collecter les informations en croisant les données des divers professionnels, de l'utilisateur et de son entourage</li> <li>• <b>Certaines grilles peuvent ne pas être complétées si l'information est manquante</b></li> <li>• <b>Il est à envoyer aux évaluateurs de la MDPH</b> afin que les données soient prises en compte lors de leurs évaluations</li> </ul>
5. TROIS VOLETS	<p><b>1. FICHES de recueil de données générales à compléter si nécessaire</b> (pages 1 à 2)</p> <p><b>2. NEUF GRILLES représentant</b> les 8 domaines d'activités du volet 6 du GEVA, (pages 3 à 11). L'incidence de l'altération des « fonctions cognitives » est particulièrement développée dans les deux dernières grilles intitulées : tâches et exigences générales /cognitif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répercussions de la cérébrolésion lors de la réalisation d'activités dans 8 domaines différents</li> <li>• A chaque domaine correspondent des <b>Activités</b> pour un total de <b>53 : 21 en gras</b> qui sont discriminantes pour la PCH générale et dont <b>10 en gras et soulignées qui sont discriminantes pour la PCH aides humaine</b></li> <li>• Veuillez noter que les activités « <i>se déplacer à l'intérieur</i> », « <i>se déplacer à l'extérieur</i> » et « <i>utiliser un moyen de transport</i> » ont été séparées ainsi que les activités « <i>se laver</i> » et « <i>prendre soin de son corps</i> »</li> </ul> <p><b>3. SYNTHESE A COMPLETER APRES L'EVALUATION PAR DOMAINE:</b> synthétiser les besoins de la personne (pages 12 à 14)</p>

**POUR RENDRE LA SITUATION DE HANDICAP PLUS LISIBLE ET PLUS JUSTE, il est indispensable de bien documenter les rubriques suivantes**

## 6. COMPLETER LES NEUFS GRILLES

### 6.1 LA COTATION

Prise en compte à la fois de l'évaluation des capacités fonctionnelles et de la réalisation effective du GEVA pour :

-Répondre aux critères d'éligibilité

-Mettre en évidence les besoins de la personne

**COTATION QUALITATIVE** (peut être interprétée et transformée en quantitative par la MDPH)

- Articulation possible avec la cotation quantitative du GEVA (0 =RS, 2=RC, 3=RP, 4=AR) A titre indicatif, ne pas se focaliser sur les chiffres

**RS** : (Réalise Seul) sans aide humaine ou technique, sans stimulation ou supervision - Activité non altérée dans toutes ses composantes (réalisée spontanément, habituellement, totalement, correctement) - Environnement normalisé

**RC** : (Réalise avec compensation : lenteur ou stratégie) réalise seul, sans aide humaine ou technique, sans stimulation ou supervision - Activité non altérée dans toutes ses composantes (réalisée spontanément, habituellement, totalement, correctement) - Environnement normalisé

- Lenteur : plus de temps que la normale, mais délai raisonnable qui n'est pas suffisamment notable pour altérer le résultat
- Stratégie : mise en œuvre d'une **procédure courante** de compensation **auto gérée** pour réaliser l'activité (ex : pour éviter des oublis lorsque la personne fait ses courses, elle systématise le principe d'une liste et la raye au fur et à mesure des achats)

**RP** : (Réalise Partiellement)- Aide humaine ou technique partiellement, stimulation ou supervision sporadiquement - Activité altérée dans certaines des composantes : Réalisation non correcte du point de vue du résultat ou n'est pas faite totalement (ex : mange seul mais besoin d'aide pour couper, éplucher... s'habille seul le haut du corps mais a besoin d'aide pour le bas) ou n'en prend pas toujours l'initiative ou nécessite une condition particulière - **Cette cotation a un impact pour l'éligibilité à la PCH**

- Aide technique : planche de transfert, barres, siège spécialisé, orthèse, prothèse, chaussure spéciale, canne, béquille, déambulateur, F.R manuel ou électrique...
- Condition particulière : environnement familial, trajets stéréotypés ou routiniers, cadre de vie habituel... (ex : la personne se repère dans son domicile, mais ne peut s'orienter à l'extérieur de chez elle ou bien dans des lieux non familiers)

**AR** : (Absence de Réalisation) - Aide humaine ou technique totalement, stimulation ou supervision constamment - N'en prend jamais l'initiative - Activité altérée dans toutes ses composantes - Cette cotation a un impact pour l'éligibilité à la PCH

**NA** : Non Applicable (ex : « s'occuper de sa famille » pour un enfant, « faire ses transferts » pour une personne qui n'a pas de problème de mobilité)

**Questions à se poser lors de la cotation** : « La personne peut réaliser l'activité »

- **Spontanément** : de sa propre initiative, sans intervention extérieure (*sans stimulation même minime, ni humaine ni technique*)
- **Habituellement** : chaque fois qu'elle en a l'intention ou le besoin, sans variabilité dans le temps, *quel que soit le lieu où elle se trouve*
- **Totalement** : peut réaliser l'ensemble des composantes incluses dans l'activité concernée
- **Correctement** : du point de vue du résultat (*acceptable en fonction des règles sociales – règles de sécurité*), de la méthode

Si la réponse est **NON** à au moins une de ces questions, la cotation passe automatiquement au niveau **RP**

#### ➤ ADVERBES

Aident à caractériser la réalisation des activités et la cotation

## 6.2 CASES A COCHER

## 6.3 ILLUSTRATIONS

Exemples significatifs des difficultés de la personne dans le domaine concerné

## 6.4 RISQUE DE MISE EN DANGER (Lien à faire avec les besoins de surveillance)

## 6.5 BESOINS DE SOUTIEN A L'AUTONOMIE\*

## 6.6 FACTEURS

C'est l'interaction entre les facteurs environnementaux (physique, géographique services, réseaux), et personnels (attitudes, mode de vie) qui permet d'appréhender la situation de vie de la personne et d'identifier les partenaires potentiels à l'extérieur

Il est important de préciser (si nécessaire) l'évolution de ces facteurs dans le temps : maintien, constance, suppression...

- Cette rubrique sert de **guide** pour mieux cerner la situation de handicap. *C'est une liste non exhaustive*
- Il est recommandé dès lors qu'une difficulté est identifiée dans la cotation, d'**apporter des précisions, une ou des situations descriptives concrètes détaillées** pour décrire les conditions dans lesquelles l'activité se réalise ou ne se réalise pas et le retentissement sur la vie quotidienne de la personne. *Cette rubrique est essentielle pour justifier la cotation, identifier les besoins de compensation, et le type d'aide nécessaire. Donner un exemple significatif des difficultés constatées/relatées lors de la réalisation de l'activité. Ex : ne se lave que sur incitation de son entourage*
- Si la case est cochée, il est important de **signifier dans la rubrique « illustration », l'activité qui est impactée dans sa réalisation, la nature du risque et de donner un exemple de situations vécues et/ou observées**  
*Ex : « S'orienter dans l'espace » : risque d'errance ; « Marcher » : risque de chute ; « Prendre ses repas » : risque de dénutrition par omission de prise de repas, « Maîtriser son comportement » : difficultés en cas d'imprévus, ne demande pas d'aide, gère mal le stress, ses émotions, agressivité, inhibition*
- Si la case est cochée, il est important d'**illustrer les difficultés avec des éléments concrets du domaine concerné**  
**Ce besoin nouvellement pris en compte correspond à la nécessité d'accompagnement de la personne dans la réalisation de ses activités, sans les réaliser à sa place, mais la guider, la stimuler, l'inciter, afin qu'elle initie, planifie, réalise l'activité...**  
*Ex : « Prendre soin de sa santé » : doit être soutenu pour prendre, organiser, se rendre à des rendez-vous médicaux, « Réaliser des tâches multiples » : doit être guidé pour entreprendre, initier, planifier, réaliser les courses, entretenir son linge et ses vêtements\**
- **Choix de centrer sur le contexte de vie dans lequel la personne évolue.** Pour déterminer de façon personnalisée les besoins de compensation, il est essentiel de renseigner les facteurs existants:
  - **Les facteurs facilitateurs** : ceux qui favorisent la réalisation des activités, la participation de la personne
  - **Les facteurs obstacles** : ceux qui entravent la réalisation des activités, contribuent aux difficultés de la personne

H : humain	T : technique	L : logement	A : animal	S : services
<b>Famille, amis, voisins, intervenants :</b>  <b>1.</b> Préciser le type d'aide-Fréquence  <b>2.</b> Attitudes : de la personne-entourage-Intervenants  - <b>Facilitateur</b> : conjoint aidant - <b>Obstacle</b> : aidant épuisé- Peu disponible en activité professionnelle	<b>Aides techniques, adaptations domiciliaires</b>  <b>1.</b> Préciser le type d'aide  - <b>Facilitateur</b> : alertes téléphone  - <b>Obstacle</b> : contrôle environnement qui nécessite trop de capacités cognitives	<b>Accessibilité-disposition du logement- Aménagements</b> (volet habitat, cadre de vie) - <b>Facilitateur</b> : environnement connu/ familial  - <b>Obstacle</b> : environnement nouveau	- <b>Facilitateur</b> : chien accompagnateur qui favorise les sorties  - <b>Obstacle</b> : chien qui amène trop de stimulations distractives	<b>Accompagnements, association, accueil de jour, SAMSAH, SSIAD</b>  <b>1.</b> Préciser le type  - <b>Facilitateur</b> : personnel de la structure en place  - <b>Obstacle</b> : changement fréquent des auxiliaires de vie et horaires variables

## 7. COMPLETER LA SYNTHÈSE

Dédiée aux MDPH, concerne les informations collectées les plus pertinentes à prendre en compte pour l'élaboration du projet personnalisé

### 7.1 AIDE HUMAINE

Il est important de définir le type d'aide à mettre en place et éventuellement déjà mis en place parfois assuré par l'entourage

De qualifier l'aide

De suggérer un temps requis

- Synthèse générale des Facilitateurs-Obstacles qui impactent la réalisation des activités et la participation de la personne
- Mettre en exergue les « risques de mise en danger » ainsi que « **les besoins de soutien à l'autonomie** »
- Expression des besoins : recueillir les souhaits de la personne, son avis ainsi que celui de son entourage
- Récapitulatif de la cotation des 53 activités sur 2 pages
- Besoins d'aide identifiés (humaine, technique): **le qualifier selon modalités définies + spécifier ce qui existe déjà et ce qu'il serait nécessaire de mettre en place** (ex : accompagnement au choix approprié de vêtements, surveillance pour éviter que la personne ne s'expose à un danger, besoin de stimulations dans le cadre **d'un soutien à l'autonomie...**)
- Temps d'aide : temps d'intervention suggéré en termes d'aide humaine (**temps suggéré** par l'équipe et/ou **temps constaté** sur le lieu de vie)

L'aide humaine peut revêtir les modalités suivantes (selon le référentiel pour l'accès à la PCH – Guide des éligibilités - CNSA- Mai 2013)

- **Suppléance partielle** : le sujet réalise une partie de l'activité mais a besoin d'une aide pour l'effectuer complètement
  - **Suppléance complète** : le sujet ne peut pas réaliser l'activité, laquelle doit être entièrement réalisée par l'aidant
  - **Aide à l'accomplissement des gestes nécessaires à la réalisation de l'activité**
  - **Accompagnement** : le sujet a les capacités physiques de réaliser l'activité mais il ne peut la réaliser seul du fait de troubles mentaux, psychiques ou cognitifs -L'aidant intervient pour le guider, le stimuler, l'inciter verbalement ou l'accompagner dans l'apprentissage des gestes pour réaliser cette activité
- 
- **Surveillance** : veiller sur le sujet afin qu'il n'expose sa vie ou celle des autres à un danger menaçant l'intégrité ou la sécurité. Pour être pris en compte au titre de l'élément aide humaine, ce besoin doit être durable ou survenir fréquemment et concerne : le sujet qui s'expose à un danger **du fait de troubles mentaux, psychiques ou cognitifs**, ou celui qui nécessite une présence constante ou quasi constante due à un besoin de soins ou d'aide pour les gestes de la vie quotidienne. Peut être une présence active ou sans intervention active.
  - **Soutien à l'autonomie** : consiste à accompagner la personne dans la réalisation de ses activités, sans les réaliser à sa place **s'il y a une altération des fonctions mentales, cognitives ou psychiques**. Il s'agit d'une aide de **type accompagnement** pour initier, planifier, vérifier la bonne exécution d'une activité ou plusieurs activités\*

\*La mise à jour de septembre 2023 s'est effectuée en se référant au dossier technique de la CNSA paru en décembre 2022 : « Prestation de compensation du handicap : mise en œuvre du décret n° 2022-570 du 19 avril 2022, articles 2 et 3 »